

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10 octobre 2017

Délibération B3

Objet : restructuration de l'état-major du SDIS 36 à Montierchaume : avenant n°4 aux marchés de travaux n°2016-05-00 : menuiseries intérieures bois, n° 2016-05-06 : placo-doublage-isolation et n° 2016-05-12 : électricité-courants forts-courants faibles.

Exposé des motifs :

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'état-major, une procédure adaptée, organisée par le maître d'ouvrage mandaté pour cette opération, Crescendo Conseil, a été lancée pour l'attribution des marchés de travaux. Ces derniers ont été notifiés aux différentes entreprises le 1^{er} juin 2016, pour les lots n° 2 à 13 et 15 ainsi que le 19 juillet 2016, pour les lots n° 1 et 14.

Au cours de l'avancement de ces travaux, il a été nécessaire d'apporter divers ajustements.

Aujourd'hui, de nouvelles modifications doivent être apportées au lot n° 6 (avenant n° 4) et aux lots n° 7 et 13 (avenant n° 3).

N° lot	Intitulé	Entreprises	N° marchés	Montant initial marché € HT	Montant avenant € HT	% Variation	Nouveau montant marché € HT (y compris avenants précédents)
6	menuiseries intérieures bois	DENIOT INFRALBOIS	2016-05-00	23 100,39	723,84	+ 3,24 %	23 848,76
7	placo-doublage-isolation	APPIC	2016-05-06	134500,00	2180,00	+ 11,08 %	149 396,91
13	électricité-courants forts-courants faibles	INEO CENTRE	2016-05-12	124900,00	1089,28	+ 2,68 %	128 242,25

Le détail des modifications apportées aux marchés figure dans les avenants ci-annexés.

Aussi, je vous propose d'intégrer ces modifications par la voie d'un avenant n° 3 aux marchés n° 2016-05-06 - n° 2016-05-12 et par la voie d'un avenant n°4 au marché n° 2016-05-00, ainsi que d'autoriser le directeur de Crescendo Conseil à les signer.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération suivante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics;

VU les marchés de travaux n° 2016-05-00 , n°2016-05-06 et n°2016-05-12 passés avec les différentes entreprises ;

VU les projets d'avenant n° 3 et n° 4;

Considérant l'intérêt des modifications dans le cadre de la restructuration de l'état-major à Montierchaume.

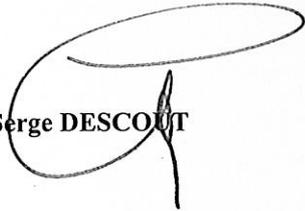
DECIDE

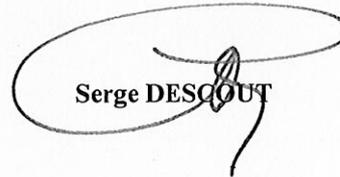
Article unique : les avenants n°3 aux marchés publics de travaux n°2016-05-06 et n° 2016-05-12 ainsi que l'avenant n° 4 au marché public de travaux n° 2016-05-00 passés avec les différentes entreprises pour la restructuration de l'état-major à Montierchaume, ci-annexés, sont approuvés et le directeur de Crescendo Conseil est autorisé à les signer.

Certifié exécutoire

Transmis à la préfecture le 11 OCT. 2017

Publié, affiché, notifié le 11 OCT. 2017


Serge DESCOUT


Serge DESCOUT